NOTE D'INFORMATION

AXA Perspectives

Nature juridique **FCP**

Société de gestion CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeur Gestion d'actifs et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Maroche des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21021 en date du 03/02/2012

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca représentée par Madame Sofia SKIREDJ en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SA au Capital 2000 000 Dh Siège Social: 5/7, Ros bnou Toufe CASABL (MCA 20 100 Tél: (212-22) 25 00 50-Fex: (212-2) 98 26 16

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



CARACTERISTIQUES GENERALES I-

Dénomination sociale : AXA Perspectives

Nature juridique : FCP

Code Maroclear : MA0000038838

Date et référence de l'agrément : 30/09/2020, GP20137

Date de création : 20/11/2020

Siège social : 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social : 01er Octobre au 30 Septembre

Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine : 10,000 Dirhams

Etablissement de gestion : CFG Gestion

Etablissement dépositaire : CFG BANK sis à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier,

Casablanca et représenté par Monsieur Younes BENJELLOUN

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI	05 22 48 82 47

Commissaire aux comptes ALLAM

: Ernst & Young représentée par Abdeslam BERRADA



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.

Indice de référence : 60% MBI Global (publié par BMCE Capital) et 40% MASI rentabilité
 Brute (publié par la Bourse de Casablanca).

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du fonds est d'être investi à la fois sur le marché obligataire avec une sensibilité s'alignant à celle du MBI Global (objectif applicable pour la poche obligation) et sur le marché actions en cas d'opportunités sur ce segment, et ce, en respectant les règles prudentielles en vigueur. Le fonds a également comme objectif de surperformer l'indice de référence choisi.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera en permanence investi dans les instruments financiers suivants avec un maximum de:

- 60% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM actions» et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.
- 90% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Actions;
- Droits d'attribution ou de souscription;
- Certificats d'investissements;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations;
- Titres d'Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT);
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 3 ans et plus
- Souscripteurs concernés : AXA Assurances Maroc



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, Tous les vendredis après-midi ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant cette date.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion avant le vendredi à 11 heures au plus tard pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.
- Affectation des résultats: Mixte, La décision de capitalisation ou de distribution totale ou partielle du résultat est laissée aux soins d'un comité composé de: le président directeur général d'AXA Assurance Maroc, le directeur financier d'AXA Assurance Maroc, le Directeur général de CFG Gestion.

Cette décision est actée par un procès-verbal signé par les 2 parties. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution au porteur de parts est CFG Gestion sise au 5/7, rue Ibnou Toufail, Casablanca.

Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - o Nulle
 - Commission de rachat maximale :
 - o Nulle
 - Cas d'exonération :
 - o N/A.
- Frais de gestion :
 - O Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
Frais Commissaire aux comptes	20 000,00 dhs HT annuels	
Commissions AMMC	0,025% HT	
Frais Dépositaire	0,05% нт	
Frais Maroclear	Annuel: 3 600,00 dhs HT; Trimestriel: selon la réglementation en vigueur	
Frais vie sociale	20 000,00 dhs HT annuels	
Frais Société de gestion	Selon les modalités fixées dans le mandat de gestion	

